

TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

REMBOURSEMENT
DES TRAITEMENTS
À PARTIR
DU 15 JUIN 2026

POUR L'OBÉSITÉ

1. ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- ✓ IMC ≥ 40 kg/m²
- ✓ IMC ≥ 35 kg/m² avec complication associée (diabète, hypertension traitée, syndrome d'apnée du sommeil, MASH, SMOP, infertilité)

3. QUEL TRAITEMENT ?

Un rdv de pré admission pour organiser votre prise en charge vous sera proposé.

Les traitements médicamenteux s'intègrent dans une prise en charge globale.



Sommeil



Gestion du stress et des émotions



Nutrition



Comportement alimentaire



Activité physique adaptée



Une mise sous traitement n'est pas une urgence

Conformément aux recommandations françaises (HAS) et européennes (EASO), les **traitements médicamenteux** interviennent en seconde intention, après au moins 6 mois d'un accompagnement nutritionnel, comportemental et d'une activité physique adaptée. Une évaluation préalable conditionne la pertinence de l'indication, la tolérance, et la possibilité de tenir le traitement dans la durée. L'accompagnement doit se poursuivre toute la durée nécessaire au patient.

2. QUELLES DÉMARCHES POSSIBLES ?

2 OPTIONS

OPTION 1 : SUR LE SITE

- Télécharger sur le site le dossier de demande d'admission Hôpital de jour.
- Remplir le dossier avec votre médecin.
- Envoyer le dossier par mail ou par courrier.

nicolegoncalves@ugecam.assurance-maladie.fr

OPTION 2 : PAR VIATRAJECTOIRE

- Faire remplir le dossier SMR Nutrition par votre médecin.

Vous pouvez contacter l'hôpital de jour.



05.56.77.37.40 ou 05.56.77.37.04